

Le Monde

| . Le Monde. 1895-01-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

où l'ont profonds. Nous dardions nos regards, tant que nous pouvions, à perte de vue : bernique ! Rien ne paraissait, sinon des paques de cendre émises par le vent dans les chaumes. Comme en un sol d'hiver, tout était triste, muet.

Parfois, pourtant, nous rencontrions un berger, qui venait de garder ses bœufs, enveloppé dans sa longue mante :

— Mais où donc allez-vous si tard, peuple ?

— Au devant des Rois Mages ! Pourriez-vous nous dire s'ils sont encore loin ?

— Ah ! les Rois ?... Ils sont encore là-bas loin, ils viennent. Vous les verrez tout à l'heure.

Et de courir, d'autour, à la rencontre des Rois, avec nos gâteaux, avec nos fous, avec nos petites poignées de pain pour les chameaux...

Le jour tombait. Le soleil, submergé dans un épais nuage, s'évanouissait peu à peu. Le babil et les rires fous mollassaient un brin, et les plus courroux ralentissaient le pas.

Tous à coup : — Les voilà !

Un cri de folle joie partit de toutes les bouches... Et les magnificences de la pompe royale éblouissaient nos yeux. Un rejouissement, un triomphe de couleurs splendides animait, embrasaient les flammes du couchant. D'énormes lampes de pourpre flamboyaient ; une demi-couronne d'or et de rubis, dardant vers le ciel un cercle de longs rais, illuminait l'horizon...

— Les rois ! Les rois ! Volez leurs couronnes ! Volez leurs manteaux ! Volez leurs drapés ! Volez leur cavalerie et leurs dromadaires qui s'avancent !...

Et nous restions là, cloutés, immobiles...

Mais bientôt ces splendeurs, cette gloire, dernières flambées du soleil agonisant, se fondaient, s'inscrivaient dans la nuit ; et pendant, bouche bée, au milieu des champs entourés, nous nous trouvions tout seuls.

— Par où sont-ils passés, les rois ?

— Par là, derrière la montagne.

La chouette miaulait. La peur s'empara de nous ; et confus, à la nuit noire, nous rentrâmes à Maillane, en croquant les gâteaux, les tuques et les figues que nous destinions aux Rois Mages.

Et quand nous étions arrivés chez nous :

— Eh bien ! vous les avez vus ? nous disaient nos mères.

— Non : ils ont passé par là-bas, loin, derrière la montagne.

— Mais quel chemin avez-vous pris ?

— Le grand chemin d'Arles.

— Hé ! mes pauvres enfants, les rois ne viennent point de là. C'est d'Orient qu'ils viennent : il fallait prendre le chemin de Saint-Remy... Ah ! comme c'était beau, si vous l'aviez vu, si vous l'aviez vu, au moment où ils sont entrés à Maillane ! Les tambours, les trompettes, les pages, les chameaux, mon Dieu, l'éclatante musique ! A l'heure qu'il est, ils sont à l'Eglise, faisant leur adoration. Après le souper, vous irez les voir.

Nous soupçons dure dure, et nous courrions à l'église. Et, dans l'église combie, à peine étions-nous entrés, voilà que l'orgue, accompagnant la voix de tout ce peuple, prélevait d'abord en sourdine, et que, finalement éclatait, formidable, le superbe Noël :

De grand matin,
J'ai rencontré le train
De trois grands rois qui partaient en voyage.
De grand matin
J'ai rencontré le train
De trois grands rois le long du grand chemin.

Alors, affolés, nous nous glissions parmi les jupes des femmes jusqu'à la chapelette de la Nativité ; et là, sur l'autel, nous voyions la Belle Etoile ! nous voyions les trois rois empannelés de rouge, de jaune et de bleu, qui saluaient l'Erlan ! Nous : le roi Gaspard avec son conseiller, le roi Balthazar avec son vase de myrrhe ! Nous admirions les jolis pages qui soutenaient la queue traînante de leurs robes ; et les chameaux, dont la tête passait par-dessus le bout et l'ène, et la sainte Vierge et saint Joseph ; et, tout à l'entour, sur une montagnette de papier peint, les bergers, les bergères avec des galantes, des paniers et des langes ; et la « Meunier », portant un sac de farine, et la « Deaffeuse », qui filait ; et le « Baudau », tout ébahi ; et le « Remouleur », qui repassait ; et le « Hôpitalier » à l'ail vif, ouvrant sa lacerne ; et tous les saints petits bichonnements qui figuraient autour de la Grèce. Mais ce que nous ressentions plus que tout, c'était le roi maure !

Bien souvent, depuis, quand viennent les Rois, il m'arrive d'aller me promener, au jour tombant, sur le grand chemin d'Arles.

Le rouge-gorge et le roitelet volaient encore, là, dans l'épaisseur des buissons. Il y a toujours, là, comme jadis, quelque pauvre vieux qui cherchait des limaçons en grattant le long des haies, et toujours, là, miaule la chouette... Mais dans les nuées du couchant, je ne vois plus, moi, les ébouissants fantômes d'antan, je ne vois plus la gloire ni la couronne des vieux Mages !

— On sont-ils passés, les rois ?

— Là-bas, derrière la montagne.

A. FERRAND.

(Extrait de l'Armançourenca : 1886.)

L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES

Le 1^{er} janvier, S. Em. le cardinal archevêque de Paris a reçu, comme tous les ans, les députations des cercles catholiques de Paris. En lui présentant, M. le comte Albert de Monferrand, il a nommé tous les membres de l'ouvre, l'interprète des voix et des hommages qu'il offre à son cœur plus ardent que jamais, le renouvellement de l'année coïncidant cette fois avec les fêtes du Jubilé de Saint-Eustache, auxquelles tous se sont associés dans les sentiments de la plus répétitive affection envers le vénérable pasteur du diocèse. Son Eminence a renouvelé en renouvelant aux membres des cercles l'assurance de sa bienveillante sympathie. Puis le défilé a commencé et chacun est venu à son tour recevoir du cardinal une bénédiction spéciale et un paternal encouragement. La corporation des jardiniers a offert à Son Eminence un magnifique bouquet. Son seigneur a reçu ensuite les membres du comité pour s'entretenir avec eux dans l'intimité.

LA DÉGRADATION

CAPTAIN DREYFUS

Cet matin, à neuf heures précises, a eu lieu dans la grande cour de l'Ecole militaire la dégradation du capitaine Dreyfus.

Toute la nuit, l'agitation avait été intense sur la place de Fontenoy. Des gens étaient arrivés le soir et étaient restés dans l'espérance d'apercevoir quelque chose de la lugubre cérémonie qui se préparait. On avait même apporté des échelles que, le matin, la police a fait enlever.

Dreyfus est arrivé un peu avant huit heures dans une voiture de la justice militaire. Il a été enfermé en attendant la partie d'exécution dans un local dépendant des bâtiments situés au fond de la cour.

Entre huit et neuf heures, sont arrivés des détachements de tous les corps de la garnison de Paris, composés comme nous l'avons indiqué hier. Les jeunes soldats étaient sans armes. Les troupes ont formé dans la cour un immense cercle. Les représentants de la presse en face de la ministre n'avaient pas été admis.

On donne M. Guyot a-t-il appris l'histoire ancienne, pour nous dire que les citoyens grecs et romains n'ont jamais mis la main à la charogne ?

Combien de fois on contrarie vit-on un rude propriétaire rural, genre Caton ou Cicéron, acheter à beaux débours gants pour lui des esclaves dénommés ou philosophes pour instruire ses enfants ?

« Ce préjugé », dit-il, a duré jusqu'au XVIII^e siècle et M. Guyot insiste que jusqu'à cette époque, les nobles n'ont été que des gens de guerre ou de cour.

Les admirables progrès de l'agriculture dans les premiers siècles du moyen âge ne pouvoient-ils pas contribuer l'application laborieuse des seigneurs, grands patrons ruraux, à l'exploitation directe de leurs domaines ?

Les seigneurs fidèles ne passaient pas toute leur vie enfermés dans des armures et à califourchon sur leurs destriers. En dehors des trois coups guerres qu'ils avaient à soutenir, ils s'occupaient de défrichements et de drainages avec une compétence fort supérieure, probablement, à celle de M. Guyot.

Ce dernier nous déclare enfin que ce sont les physiciens et les philosophes [!] qui ont réhabilité le travail agricole et industriel. M. Guyot, qui est économiste, doit d'abord savoir que les physiciens n'ont pas réhabilité le travail industriel, qu'ils méprisaient plutôt. Quant aux philosophes (quels philosophes) ? Voilà ! c'est très terriblement naïf que de leur attribuer une influence quelconque, soit le travail manuel, eux qui constituaient le produit, le résultat de l'élément ouï et corrompu des professions libérales.

Et d'ailleurs les moins ont bien fait quelque chose, eux aussi.

Aussitôt après sa dégradation, Dreyfus a été amené en voiture au dépôt où il est arrivé à 10 heures un quart.

Il a été reçus par le docteur Bertillon aux formalités ordinaires du service anthropométrique où M. Clément l'a conduit. C'est à la prison de la Santé que Dreyfus est maintenant. Au moment où lui mettait les menottes avant de monter dans la voiture cellulaire, le condamné s'est écrit :

— Vous pouvez dire que je suis un martyr !

Ces présentes Lettres sont valables pour deux semaines.

Nous voulons qu'aux copies de ces Lettres, transcrits ou imprimés, pourraient être ajoutées signatures de la main de quelques notables public et militaires du secteur digne d'écclésiastique, soit accordée la même foi que si les présentes Lettres étaient produites et montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'annee du Pape, le premier jour de décembre, en l'an 1894, de Notre Père.

Pour S. Em. le cardinal de Ruggiero,

Nicolas MARIN,

Soubrette.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

M. Dreyfus a interrogé hier après-midi M. Gauchat sur sujet des communications de son ami qui lui avaient été faites par M. de Lévesque.

L'interrogatoire de M. Gauchat a été assuré par le docteur de la République.

Le nombre des détails cités aujourd'hui au sujet des affaires de chantage qui nous concernent est assez étendu pour la concurrence de travail servile, mais le tonnalier de la ville a été abandonné à l'arrondissement de Paris.

Les physiciens et les physiocrates réhabilitent cette fois la distinction entre les professions libérales et le travail servile. Ils prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.

Les physiciens et les physiocrates prétendent que l'œuvre du commerce était aussi étendue que celle du travail servile.

Le travail agricole et l'industriel : il existe une différence entre les deux.